

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 6 avril 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 42

Délibération n° CC-2023-050

Objet de la délibération : **CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2026 ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE PROVENCE VERTE ET VERDON - AUTORISATION DE SIGNATURE**

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à 08h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 30 mars 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, GIUSTI Annie, GOMART-JACQUET Blandine, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PORZIO Claude, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à DECANIS Alain, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, PONCHON Marie-Laure donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

Absents : ARTUPHEL Ollivier, PAILLARD Carine, RULLAN Nicole, BETRANCOURT

Claude, FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Catherine DELZERS

Monsieur Jean-Claude FELIX expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU les délibérations respectives n° 2018-290 du 12 novembre 2018 pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et n° 2018-108 du 27 novembre 2018 pour la Communauté de Communes Provence Verdon, confiant l'accueil et la promotion du tourisme de la destination « Provence Verte et Verdon » à l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon, sis Carrefour de l'Europe à Brignoles (83170);

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de la Loi NOTRe, depuis le 1^{er} janvier 2017, les missions en matière de « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » sont rattachées, pour les communautés de communes et d'agglomération, à la compétence obligatoire « Développement Economique » ;

CONSIDERANT qu'une convention d'objectifs ainsi qu'une convention de financement 2021-2026 ont été conclues avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon et la Communauté de Communes Provence Verdon et signées le 4 février 2021 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte s'est depuis dotée d'un schéma de développement touristique communautaire pour la période 2021-2027, approuvé par délibération n° 2021-306 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon et la Communauté de Communes Provence Verdon, en tenant compte de ce schéma, il est proposé une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2023-2026 ;

CONSIDERANT qu'une convention de financement vient compléter la convention d'objectifs dans le but de définir, de façon annuelle, les contributions financières des deux EPCI au budget de l'Office de Tourisme ainsi que les reversements de taxe de séjour ;

CONSIDERANT le projet de convention d'objectifs 2023-2026 annexé à la présente délibération ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'ABROGER** la délibération 2020-426 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2020.
- **D'APPROUVER** les modalités de la convention d'objectifs 2023-2026, ci-annexée, à passer entre l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon, la Communauté de Communes Provence Verdon et la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.
- **DE DIRE** que des conventions de financement de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon viendront compléter la convention d'objectif, de façon annuelle.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

M. Sébastien BOURLIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 6 avril 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

